

## CONTACTS

Du lundi au vendredi :

**Service UDAF MÉDIATION**

UDAF de Maine-et-Loire

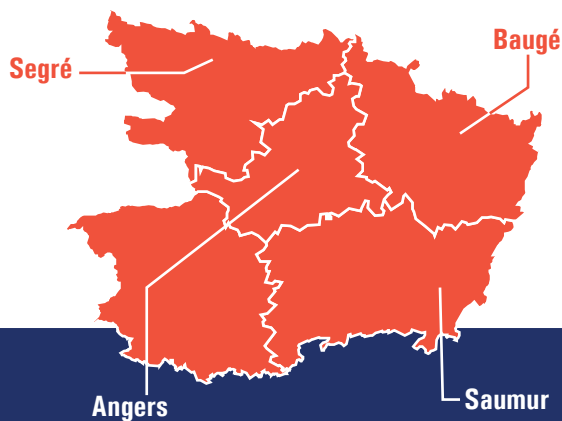
17 rue Bouché Thomas – CS 90326

49003 ANGERS CEDEX 01

[mediation.familiale@udaf49.fr](mailto:mediation.familiale@udaf49.fr)

**02 41 36 54 08**

## ACCUEIL



**Angers** - 17 rue Bouché Thomas (Siège UDAF)

**Baugé** - Square du Pont des fées (Espace Baugeois)

**Saumur** - 161 rue des prés (antenne UDAF)

**Segré** - 1 rue César (Agence MSA Loire-Grèreen)

Ne pas jeter sur la voie publique - Réalisation : Elographic - ANGERS - www.elographic.com



# LA MÉDIATION FAMILIALE

## DIALOGUER pour avancer



[www.udaf49.fr](http://www.udaf49.fr)

[www.udaf49.fr](http://www.udaf49.fr)  
**02 41 36 54 08**

# LA MÉDIATION

## QU'EST-CE QUE LA MÉDIATION FAMILIALE ?



- Un temps d'écoute, d'échanges et de négociation
- Un espace neutre pour rétablir le dialogue
- Une opportunité pour sortir du conflit
- Un temps pour prendre ensemble des décisions
- Une démarche volontaire auprès d'un professionnel impartial, en toute confidentialité

## QUI EST CONCERNÉ ?



- Les jeunes adultes en rupture de liens avec leur famille
- Les parents en situation de rupture, de séparation ou de divorce
- Les grands-parents qui souhaitent garder les liens avec leurs petits-enfants
- Les fratries en charge d'un parent âgé en perte d'autonomie ou en situation de handicap
- Les héritiers lors d'une succession conflictuelle



LE MÉDIATEUR EST  
UN TIERS **QUALIFIÉ,**  
**NEUTRE ET**  
**IMPARTIAL**



## LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE

### L'ENTRETIEN D'INFORMATION (GRATUIT / INDIVIDUEL OU COMMUN)

- accueillir la demande des personnes
- présenter les objectifs de la médiation familiale



### LES ENTRETIENS DE MÉDIATION

(APRÈS ACCORD DE CHACUN / PARTICIPATION SELON RESSOURCES)

- des rencontres pour réfléchir ensemble à des solutions acceptables pour chacun
- Durée d'environ 1 h 30



### ET APRÈS ?

- la démarche permet de s'entendre sur une organisation familiale et d'appréhender autrement les choix à venir
  - un écrit peut-être rédigé
- Possibilité d'homologation par le juge aux affaires familiales

## NOS PARTENAIRES

